

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize novembre deux mil dix-sept à dix-neuf heures , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert GOUSSEAU, Maire.

Etaient présents : GOUSSEAU Robert, BOURDEAU Jean-Claude, RENAUD-ROUILLON Sylvie, ROUX Jean-Dominique, MORIN Patrick, RAMBAUD Sébastien, CABANES Laurent, LARDJANE Marie-Hélène, BARATANGE Jean-Pierre, PACHECO Monique, TEXIER Jérôme, BERTRAND François, GAUDIN Christian, LARGEAU Jean-Pierre.

Excusée : Virginie BOISDÉ qui avait donné pouvoir à Sylvie RENAUD ROUILLON

Madame Sylvie RENAUD ROUILLON a été désignée secrétaire de séance.

42.16.11.2017

Extension RPI vers Saint Georges de Rex

Après avoir entendu l'exposé de Madame LARDJANE qui a étudié les effectifs avec des évaluations du nombre d'élèves sur les trois communes :

- 5 classes avec Saint Georges de Rex : $\frac{113}{5} = 22,60$ élèves

5

- 4 classes sans Saint Georges de Rex : $\frac{113}{4} = 28,00$ élèves

4

Le plus acceptable pour l'inspection académique est sans aucun doute la 2^{ème} solution avec une moyenne de 28 élèves par classe.

Il est précisé que Saint Georges de Rex fait livrer les repas de cantine alors qu'Arçais et Le Vanneau-Irleau dispose d'un restaurant scolaire avec préparation de repas traditionnels.

Le maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'éventualité d'une extension du RPI, à bulletins secrets et les Résultats suivants ont été constatés :

- OUI avec acceptation des élèves de Saint Georges de Rex et fermeture de l'école de Saint Georges : 14 voix
- OUI avec acceptation des élèves de saint Georges de Rex en conservant une classe à Saint Georges : 1 voix.

43.16.11.2017

Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018

Le Maire expose que par courrier du 27 septembre 2017, Monsieur l'Inspecteur d'Académie lui a adressé une lettre attirant son attention sur la nécessité d'envisager au plus tôt une réflexion sur l'aménagement du temps scolaire pour la rentrée 2018.

La présidente explique que l'organisation de la semaine scolaire sur le RPI Arçais/Le Vanneau-Irleau reposant sur le PEDT a été validé à 4 jours ½ jusqu'en 2020.

Le conseil d'école a été consulté conjointement avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, afin d'émettre un avis. Le retour à la semaine de 4 jours a été largement plébiscité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, au vu des dépenses à engager pour assurer des activités sur 45 mn par jour et la quasi-certitude de ne plus bénéficier des 50 €/élève/année scolaire accordés jusqu'ici, DECIDE A L'UNANIMITÉ de mettre en place la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019 qui prévoit un enseignement sur 4 jours par semaine, lundi, mardi, jeudi et vendredi à raison de 6 heures par jour.

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférant à cette décision.

44.16.11.2017

Acquisition d'un véhicule électrique

Le Maire confirme la proposition pour l'achat d'un véhicule Renault Kangoo électrique.

Devis de Central Garage de 14 322,09 TTC,

La location de la batterie est fixée à 66 Euros HT/mois calculé sur une base de 30 000 km sur 36 mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition du véhicule et donne son accord à l'ouverture de crédit correspondant.

La décision modificative suivante sera opérée au Budget 2017 :

Vote de dépense d'investissement au chapitre 21 compte 2182 : + 14 322.09 €

Le budget 2017 de la commune ayant été voté en suréquilibre, il n'est pas nécessaire de prévoir la recette correspondante.

45.16.11.2017

Avenant convention zones humides

Le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention relative à la réalisation d'une étude d'inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau en date du **2 février 2017** entre La commune de LE VANNEAU-IRLEAU et la Communauté d'Agglomération du Niortais.

En conséquence la convention est modifiée comme suit :

La nouvelle rédaction de l'article 6 est la suivante :

Article 6 **Conditions financières**

La CAN déposera des dossiers de demande de subvention auprès des organismes pouvant subventionner l'inventaire, dont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les autres conditions de la convention initiale demeurent.

46.16.11.2017

Gros travaux de voiries en investissement

Monsieur MORIN, intéressé à l'affaire ayant quitté la salle

Deux entreprises ont été consultées pour des gros travaux de voiries.

- Eurl MORIN : 37 489.20 € TTC
- BOISLIVEAU TP : 42 073.92 € TTC

Après en avoir délibéré, l'entreprise Morin a été retenue et Le Maire autorisé à commander les travaux.

Les votes de crédits supplémentaires suivants sont prévus :

- Article 2151 : + 9 000 €

Le budget 2017 de la commune ayant été voté en suréquilibre, il n'est pas nécessaire de prévoir la recette correspondante.

4716.11.2017

Nouveau contrat JVS maristem

L'évolution des logiciel JVS mairistem de horizon village on line vers horizon village Cloud, entraine la signature d'un nouveau contrat pour une dépense de :

- Investissement : 3 826,80 €
- Fonctionnement 384,30 €
- Soit un total de : 4 211,10 € T.TC

Les virements de crédits suivant sont prévus :

Compte 2051 - Concessions et droits similaires

- Chapitre 20 article 2051 – concessions et droits similaires : + 4 000 €
- Chapitre 20 article 2031 – frais d'études : - 4 000 €

Le Maire est autorisé à signer le nouveau contrat et à effectuer les virements de crédits nécessaires.

Modification n° 10 du PLU de Coulon

Le projet de modification n° 10 du Plan Local d'Urbanisme de Coulon a été porté à la connaissance du Conseil Municipal : aucune observation n'a été relevée.

Gratification des stagiaires

Le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Appel à la solidarité nationale pour les communes sinistrées de Haute-Loire

Après avoir pris connaissance du courrier du Président de l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Haute Loire, il a été décidé de ne pas participer.

Rénovation de la scène de la salle des fêtes

Pour répondre à la demande de l'association des petits danseurs, il a été décidé de rénover le parquet de la scène mais l'éventualité d'enlever le rebord de sécurité en bois n'est pas envisagée dans l'immédiat.

Repas offert par la commune

Il est fixé au 20 janvier 2018, un devis va être demandé au restaurant d'Irleau.

Sécheresse 2017

Des nouvelles demandes ont été reçues en mairie, un nouveau dossier sera transmis à Monsieur pour les désordres apparus pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

QUESTION DIVERSES

- La demande de Madame JUBIEN, tendant à supprimer le massif ...
- Réunion foot à Magné : 220 licenciés qui évoluent sur plusieurs sites des communes environnantes.
- Remise en état du chemin desservant la passerelle qui relie Sainte Sabine à Arçais
- Le logement situé 1 rue de la mairie est libre de locataire depuis le 15 juin dernier : Mme Renaud Rouillon s'inquiète du manque à gagner (600 € / mois). Le Maire informe qu'une visite doit avoir lieu le samedi 18.
- Le téléthon aura lieu le 1^{er} week-end de décembre, le goûter et l'apéro sera pris en charge par la commune.
- Une réunion publique pour les travaux au grand pont d'Irleau est prévue le 4 décembre à la salle des fêtes du Vanneau.

La séance a été levée à 20h45.